

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date :

.....01/05/2025.....

INTITULE DE L'ACTION :Création du documentaire poétique :
« Portails ».....

DEPENSES (*)		RECETTES	
Prestation(s) (1)		Autofinancement	
Prestation tournage et post-production pour création documentaire (PIC : 1000 + CP : 600)	1600€		
Prestation technique pour projection-débat du 12/07 (CP)	300€		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Prêt de matériel audio et vidéo pendant les 12 ateliers (zoom)	600€
Boissons et alimentation			
Goûter pour 60 personnes lors de la projection-débat (CP)	200€		
Achat de fournitures (3)		Autres financements (à préciser)	
(à détailler)		La Condition Publique	1132€
Lot de 10 carnets (CP)	32€		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000€
Taxes (SACEM)			
Divers			
Prêt de matériel audio et vidéo pendant les 12 ateliers (zoom) (Autofinancement)	600€		
Personnel bénévole		Bénévolat	
24H de bénévolat (autofinancement)	1046€	24H de bénévolat	1046€
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	3778		
Financement d'un autre projet (5)			

TOTAL	3778€	TOTAL	3778€

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.